

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



Photo B. Creux - prise de vue par drone

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE

- 4 Administration et Autorités communales – Informations
- 5 Fermeture estivale du bureau communal – Gestion des déchets
- 6 Garde et accueil de vos enfants
- 7 Bruit et conflits de voisinage – 100 ans du Musée gruérien
- 8 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 25.04.2017
- 14 Fête nationale à Botterens – Bibliothèque
- 16 Souper de soutien du Chœur mixte

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le 30 du mois précédent la publication à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
 jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37

Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic	Administration générale ARG ASLG Finances Routes/déneigement/éclairage
----------------------------------	--

Robert Ruffieux vice-Syndic	Agriculture et montagnes AICG Eau potable Épuration des eaux Sport et loisirs
------------------------------------	---

Hervé Moser conseiller communal	Ecoles et accueil extrascolaire Curatelles Ordre public et naturalisations Protection civile - ORCOC
--	---

Michael Richoz conseiller communal	Aménagement du territoire Constructions / Énergie Culture et tourisme Démoustication
---	---

Olivier Risse conseiller communal	Affaires sociales et santé Cimetière Feu Forêts Voirie et déchetterie
--	---

Fermeture estivale de l'administration communale

Durant la période estivale, l'administration communale sera fermée du



31 juillet au 20 août 2017

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été !

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie communale :

- mercredi 17.30 – 19.00 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Petit rappel concernant la recharge de votre carte

L'appareil de recharge est accessible à l'épicerie de Villarvolard aux horaires suivants :

lundi au vendredi	07h00 à 12h00 / 15h00 à 18h30
samedi	07h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00
dimanche	07h00 à 12h00

Objets encombrants :

Les objets encombrants sont à déposer la veille du ramassage sur la place de la fontaine à Villarbeney ou devant la déchetterie à Botterens.

Prochains ramassages :

→14.09.2017

→09.11.2017

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003
Ch. de Châtel 54 – Botterens 079 347 42 77

Brügger Gaëlle 2000
Rte du Chamois 38 – Botterens 079 589 31 36

Jaccottet Mathilde 1996
Rte de Botterens 119 – Botterens 079 318 91 75

Ruffieux Céline 1998
Imp. du Jordil 25 – Villarbeney 079 128 61 76

Spicher Camille 2002
Rte de Botterens 56 – Botterens 079 394 23 08

Spicher Marine 2004
Rte de Botterens 56 – Botterens 078 408 29 23



Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 026 921 19 17

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Annamaria Schaller, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire "Timoun" / www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe et durant certaines semaines des vacances scolaires.

Bruit et conflits de voisinage

Contrairement à une croyance répandue, les nuisances sonores ne sont pas plus autorisées pendant la journée que pendant la nuit. Comme le précise le code civil suisse, les débordements ne sont pas davantage admis dans le cadre privé qu'à l'extérieur. Ainsi chacun doit prendre toutes les mesures pour réduire le bruit. La loi ne prévoit pas de seuil défini pour identifier un bruit excessif. En revanche, des situations pour lesquelles le bruit n'est pas évitable sont admises.

Les exemples suivants permettent de mieux comprendre cette distinction :

BON A SAVOIR	Bruit admissible	Bruit excessif
	Aspirateur en journée	Ménage bruyant pendant les heures nocturnes
	Leçon de chant ou de musique en journée	Musique amplifiée après 22 heures
	Travaux de bricolage ponctuels les jours ouvrables entre 7 et 22 heures	Travaux entre 22 et 7 heures ou les dimanches et jours fériés
	Tondeuse à gazon entre 7 et 20 heures les jours ouvrables	Machines de jardinage après 20 heures ou les dimanches et jours fériés
	Cri d'un bébé	Cris d'enfants qui jouent à l'extérieur après 22 heures

Musée gruérien

100 ans d'histoire, de découvertes et de trésors culturels, cela se célèbre !

A l'occasion de ce centenaire, le Musée gruérien accueillera les habitants de chaque commune.

Les habitants de Botterens seront ainsi accueillis le **mercredi 21 mars 2018**. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire à l'adresse suivante : 100ans@musee-gruerien.ch

Au programme : 18h30 entrée libre, visite du musée
19h00 mot d'ouverture par Isabelle Raboud-Schüle
19h-20h visite des réserves du musée
20h30 verre de l'amitié



A la source de votre énergie
www.gruyere-energie.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, mardi 25 avril 2017, 20.00 heures

Présidence - Dominique Macheret, Syndic

Présents - 21 citoyennes et citoyens

Excusés - Mme R. Risse

- Mme B. Aebischer

- M. J. Barras

- M. E. Monney

- M. C. Ruffieux

Scrutateurs - Mmes L. Ruffieux et E. Girard

Secrétaire - Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1. Comptes de fonctionnement 2016
 - 2.2. Comptes d'investissements 2016
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Préavis de la commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2016
3. Approbation du règlement communal de l'accueil extrascolaire "Timoun"
4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2016. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme les scrutateurs. Ceux-ci procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte d'une participante qui n'est pas domiciliée dans la commune, ni de la secrétaire communale et du caissier. 21 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2016

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le dernier bulletin communal. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal, ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 20 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Comptes 2016

Le Président passe la parole au caissier, M. Creux, pour la présentation des comptes de fonctionnement 2016.

En préambule M. Creux annonce un très bon exercice 2016 puisque le bénéfice net s'élève à Fr. 93'036.21.

Il présente ensuite les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2016 et des comptes 2015.

Au chapitre "enseignement et formation", Mme E. Girard demande sur quelles bases est calculée la clé de répartition de l'accueil extrascolaire Timoun.

Le caissier lui répond qu'il s'agit d'une clé de répartition définie en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'accueil et du nombre d'habitants de la commune.

La présentation des comptes n'appelle aucune autre question. Le caissier annonce pour conclure un résultat très positif étant donné que les comptes de fonctionnement se soldent sur un excédent de revenus de Fr. 93'036.21.

Le Président passe aux comptes des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux présente les chiffres de ces comptes d'investissements 2016 qui se soldent sur un investissement net de Fr. 48'531.85.

M. Creux poursuit avec la présentation des actifs et passifs du bilan 2016. La fortune nette de la commune s'élevait à Fr. 278'617.63 au 31.12.2016.

Le Président remercie M. Creux et communique aux citoyennes et citoyens les conclusions de l'organe de révision, lequel invite l'assemblée à adopter ces comptes 2016.

Avant de passer au vote, le Président donne encore la parole à M. G. Buchmann pour le préavis de la commission financière.

M. G. Buchmann communique à l'assemblée le préavis favorable de la commission financière pour l'approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2016.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 de se prononcer à mains levées et rappelle que les membres du Conseil communal ne sont pas autorisés à voter pour les comptes.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 sont adoptés à l'unanimité par les citoyennes et citoyens.

3. Approbation du règlement communal de l'AES Timoun

Le Président donne la parole à M. H. Moser pour la présentation de cet objet.

M. H. Moser explique que l'accueil extrascolaire qui a récemment déménagé à l'entrée de Broc était jusqu'à présent géré en mode associatif par un comité bénévole. Au vu des contraintes et exigences cantonales, il a été convenu d'un commun accord avec le comité en place de se diriger vers une gestion intercommunale. Ce changement sera opéré au 07.07.2017 date à laquelle l'association actuelle sera dissoute.

A la rentrée scolaire, c'est donc la même structure extrascolaire qui ouvrira ses portes mais sous une hiérarchie différente. L'appellation Timoun sera conservée mais des adaptations administratives sont nécessaires et notamment l'approbation d'un règlement communal pour les communes de Broc et Botterens.

M. M. Raboud demande s'il est prévu de déménager dans des locaux plus proches de l'école.

M. H. Moser répond que ce n'est pas d'actualité et que les locaux actuels répondent pleinement aux besoins et exigences cantonales. Ils sont d'ailleurs également adaptés pour accueillir – si besoin - d'avantage d'enfants. M. H. Moser indique que la distance entre ces locaux et l'école est finalement bénéfique aux enfants qui sortent ainsi du cadre scolaire et prennent l'air.

Mme E. Girard demande si l'accueil ouvrira les mercredis après-midi.

M. H. Moser répond que l'ouverture de nouvelles plages dépend toujours de la demande. Il craint que pour le moment il n'y ait pas suffisamment de demandes pour les mercredis après-midi.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent ce règlement communal de l'accueil extrascolaire "Timoun" de se manifester à mains levées.

Le règlement communal de l'accueil extrascolaire "Timoun" est adopté par 19 voix et 2 abstentions.

4. Divers

M. J. Aebischer indique que les fers à béton sortent à nouveau de terre sur la place de pique-nique au bord du lac.

Le Président en prend bonne note et fera le nécessaire auprès du Groupe E.

M. M. Raboud indique que plusieurs arbres sont cassés au sol au Chemin de Châtel.

Le Président répond qu'il prendra contact avec le forestier.

M. G. Ruffieux demande où en est le projet de récolter les eaux de surface à la route du Villard.

Le Président lui répond qu'il est prévu d'installer tout prochainement un caniveau.

M. F. Tornare indique que de l'eau de la route communale arrive sur sa place notamment depuis que la route communale a été refaite.

Le Président répond qu'un caniveau de grande capacité est prévu. Les intéressés seront avertis en temps voulu.

M. M. Raboud rappelle au Conseil communal l'importance ensuite de nettoyer ces caniveaux.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h00 en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à toutes et tous un très bel été.

La secrétaire

Gaëlle Murith



Le Syndic

Dominique Macheret



MONNEY N
CONSTRUCTIONS MÉTAL

Barrières | Portails | Escaliers | Portes | Serrures

Route du Cloalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch

T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62



Coiffure Dames et Messieurs
BLANC
Noël

Noël Blanc Ch. du Vany-Blanc 17
1652 Botterens
026 921 21 62
079 394 50 42

Annonceur

Enthousiasme?

«Avoir le bon partenaire
à ses côtés.»



Quels que soient vos projets, nous sommes à vos côtés.

Jacques Aebischer
Conseiller Clients

Helvetia Assurances
Agence générale Fribourg
Route du Mont Carmel 2, 1762 Glisviez
T 058 280 71 11, M 079 347 42 77
jacques.aebischer@helvetia.ch

helvetia

Votre assureur suisse.

Fête nationale à Botterens le 31 juillet 2017

Comme l'an dernier, la Société de jeunesse de Botterens-Villarbeney vous invite aux festivités du 31 juillet derrière l'ancienne poste à Botterens !

Programme : dès 18 heures apéritif villageois offert par la commune

Planchettes, soupe de chalet, saucisses, frites, desserts et ... pont de danse n'attendent que vous !

L'Insouciante, société de Jeunesse de Botterens-Villarbeney

Bibliothèque – L'Histoire de sœurs

Location de livres pour adultes, ados et enfants

Nous donnons une deuxième vie aux livres. Un vaste choix est à votre disposition, du plus ancien au plus récent : romans, biographies, policiers, fantastiques, jeunesse, enfants, etc...

Contacts : Florence : 079 / 710.66.86

Céline : 078 / 668.13.51

Christelle : 079 / 632.41.85

Tarifs : entre Fr. 0.50 et Fr. 2.--/mois

Ferme de la Fin du Chêne



Elevage caprin et fromagerie artisanale bio

Fin du Chêne 39 – 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 14 22 Fax 026 921 31 62



Famille Christine Ruffieux-Gremaud
fermedelafinduchene.jimdo.com



**Nous sommes proches
de vous et de chez vous.**

Surtout en cas de pépin.

Yann Gougler, conseiller en assurances
M 079 649 68 10, yann.gougler@mobilier.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Rue de Gruyères 67
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobilier.ch
mobilier.ch

la Mobilière

Souper de soutien du Chœur Mixte de Botterens-Villarbeney



le samedi 16 septembre 2017 à 19.00 heures
au Restaurant du Chamois à Botterens

Au menu : apéritif – terrine maison et salade – rôti de porc (filet) – gratin –
jardinière de légumes – dessert – café offert
Forfait : Fr. 60.--, sans les boissons

La soirée sera animée par les Potes de Biffé et Anina Buchs



De Bellegarde, 12 ans, elle a enthousiasmé les 2'500 auditeurs présents au Forum de Fribourg le 29 avril dernier (La Liberté 01.05.17)

Inscriptions auprès de M. Maurice Jaccottet au 079 407 13 42 / mauricejaccottet@bluewin.ch
ou de Mme Murielle Ruffieux au 026 921 04 19 / jdm.ruffieux@websud.ch

Le 10 décembre 2017 la Médaille Bene Merenti sera décernée à Laurence Tornare et Joseph Rigolet pour leurs 40 ans de chant !

Règlement de votre participation à effectuer lors de votre inscription auprès de la BCF
IBAN CH 25 0076 8111 0056 6181 8

Délai pour les inscriptions : 1^{er} septembre 2017